

Immersion communautaire – Les étudiant-e-s de médecine mènent une recherche dans la communauté

Pendant quatre semaines, les étudiant-e-s en médecine de 3^e année de l'Université de Lausanne mènent une enquête dans la communauté sur le sujet de leur choix. L'objectif de ce module est de faire découvrir aux futurs médecins les déterminants non-biomédicaux de la santé, de la maladie et de l'exercice de la médecine: les styles de vie, les facteurs psychosociaux et culturels, l'environnement, les décisions politiques, les contraintes économiques, les questions éthiques, etc.

Par groupes de 5, les étudiant-e-s commencent par définir une question de recherche originale et en explorent la littérature scientifique. Leur travail de recherche les amène à entrer en contact avec le réseau d'acteurs de la communauté concernés, professionnels ou associations de patients dont ils analysent les rôles et influences respectives. Chaque groupe est accompagné par un-e tuteur/trice, enseignant-e de la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne. Les étudiant-e-s présentent la synthèse de leurs travaux pendant un congrès de deux jours à la fin du module.

Depuis quelques années, six groupes d'étudiant-e-s ont la possibilité d'effectuer leur travail dans le cadre d'un projet d'immersion communautaire interprofessionnelle à l'étranger, organisé en partenariat avec la Haute école de la santé La Source. Le projet amène les étudiant-e-s à étudier une problématique de santé communautaire dans un pays étranger (Inde et Chine) du point de vue de la médecine et des soins infirmiers. Des groupes de 2 étudiant-e-s en médecine et 2 étudiant-e-s en soins infirmiers sont formés et choisissent un sujet parmi les thématiques proposées par nos partenaires académiques à l'étranger.

Quatre travaux parmi les plus remarquables sont choisis pour être publiés dans *Primary and Hospital Care*.

Module d'immersion communautaire de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL, sous la direction de Pr. Jean-Bernard Daepfen (responsable), Dr Jacques Gaume (coordinateur), Pr. Patrick Bodenmann, Pr. Thierry Buclin, Dre Aude Fauvel, Mme Sophie Paroz, Dr Daniel Widmer et Pr. Madeleine Baumann (HEdS La Source)

Un sujet avec peu de données spécifiques

Prise en charge d'hommes victimes de violences conjugales

Fannie Kneuss, Oliver Krajewski, Nina Muhaxheri, Melanie Rochat, Zoé Tavernier

Etudiant-e-s en troisième année de bachelor de la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne

Introduction

La violence conjugale, qu'elle soit physique, verbale, psychologique, sexuelle ou économique est une problématique souvent associée aux femmes en tant que victimes. Néanmoins en 2017, en Suisse, 22% des victimes étaient des hommes [1].

Les lacunes dans la littérature et le peu de données spécifiques sur ce sujet nous ont amenés à explorer les différentes possibilités de prise en charge pour les hommes victimes de violences conjugales, ainsi que leurs éventuelles limitations.



Méthode

Notre étude est basée sur 11 entretiens semi-structurés construits à partir d'une revue de littérature d'articles et de dépliants officiels.

Notre échantillon comprenait des intervenants de diverses structures associées à la prise en charge des victimes de violence conjugale dans le canton de Vaud, telles que la fondation Malley-Prairie, le centre LAVI, la Police cantonale, l'Unité de médecine des violences (UMV/CHUV), le Centre de consultation psychiatrique les Boréales (CHUV), le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), l'association Pharos à Genève ainsi qu'une sociologue, un psychologue et une procureure.

Résultats

Toute personne victime de violences conjugales peut faire appel à plusieurs instances organisées en réseau (fig. 1), afin de garantir une prise en charge complète via une réorientation selon leurs besoins. Ce réseau est coordonné en termes de lutte et de prévention par le BEFH qui a publié, en 2018, un dépliant spécifique aux hommes victimes.

La Police est chargée de prendre les dépositions pour le procureur afin de débiter la procédure de poursuite d'office [2]; 20–30% de ces dossiers juridiques

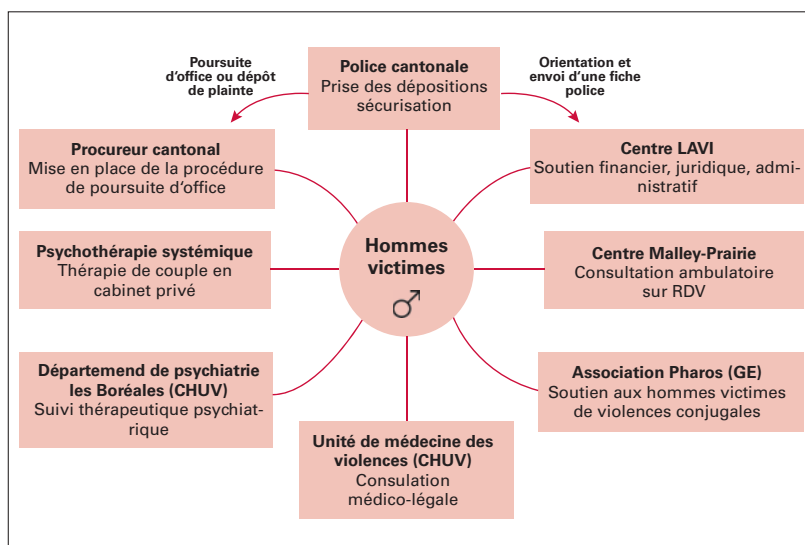


Figure 1: Vue d'ensemble du réseau de prise en charge disponible.

concernent des hommes victimes [3]. La proportion plus faible dans le reste du réseau pourrait témoigner de la réticence des hommes à faire appel aux instances d'aide disponibles, notamment à cause des risques de stigmatisation selon une étude de l'UMV [4]. Le centre LAVI, qui reçoit une fiche de la Police, s'appuie sur la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions et propose une aide juridique, financière et psychologique aux victimes [5].

Les urgences hospitalières se chargent de rediriger les victimes vers l'UMV, où 12,5% des victimes de violences conjugales sont des hommes [4]. Cette proportion supérieure aux autres instances, qui nous ont relaté une proportion se situant plutôt entre 5 à 10%, peut s'expliquer par le caractère médico-légal non genré et plus neutre de la consultation. Le centre Malley-Prairie offre des consultations pour les hommes depuis printemps 2018 mais sans possibilité d'hébergement et il recense un faible nombre d'intéressés.

Un soutien psychologique et un suivi thérapeutique adapté au couple peuvent être obtenus au centre de consultation psychiatrique spécialisé en maltraitance familiale les Boréales (CHUV). Des thérapies systémiques en cabinet privé sont également disponibles

pour tenter de rétablir une meilleure communication dans le couple. On remarque que malgré la demande, il n'existe pas de groupes de soutien spécifiques aux hommes.

Il ressort aussi de notre analyse que la prise en charge des victimes de violence conjugale est indépendante du genre, tant au niveau de la formation que de l'intervention au sein du réseau. Malgré cela, les hommes utilisent peu celui-ci et préfèrent avoir recours à leurs ressources personnelles.

Discussion

Nous avons pu constater que la prise en charge des hommes victimes variait peu de celle proposée aux femmes, mais avec une moindre utilisation des différentes ressources par ceux-ci. Les hommes pourraient être freiné à recourir à une aide à cause de la stigmatisation liée à la représentation sociale leur attribuant un statut de «dominant» et «d'homme fort». Il serait donc important de sensibiliser les professionnels à leur attitude face aux hommes victimes ainsi que promouvoir l'information dans la population pour favoriser un soutien des proches qui est primordial pour cette population.

Remerciements

Nous tenons à remercier notre tutrice, Dre Claudia Mazzocato, pour son soutien et son aide ainsi qu'exprimer nos remerciements et gratitude à tous les intervenants de ce travail.

Références

- Office fédéral de la statistique [En ligne]. Violence domestique [cite le 2 août 2019]. Disponible: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence-domestique.html>
- LOVD, du 26 septembre 2017. Etat de Vaud [En ligne]. Disponible: https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/befh/PUBLICATIONS_-_REFONTE/violence_domestique/LOVD_futur.pdf
- Entretien avec Mme Hélène Rappaz, procureure du Ministère public central division affaires spéciales, 27 juin 2018.
- Romain-Glassey N, De Puy J, Abt M. Les hommes victimes de violence de couple. REISO Revue d'information Social et Santé [En ligne]. 12 mai 2016 [cité le 3 août 2019]. Disponible: <https://www.reiso.org/articles/themes/genre/439-les-hommes-victimes-de-violence-de-couple>
- LAVI, du 23 mars 2007 (Etat le 1er janvier 2019) (RS 312.5). Confédération Suisse [En ligne]. [Cité le 3 août 2019]. Disponible: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20041159/index.html>

Correspondance:
Jacques Gaume
Responsable de recherche
Privat-docent
Service de médecine des
addictions
Département de psychiatrie
Rue du Bugnon 23A
CH-1011 Lausanne
[Jacques.Gaume\[at\]chuv.ch](mailto:Jacques.Gaume[at]chuv.ch)